

## Bulletin d'adhésion

Le tarif applicable au 04/04/2024 pour l'adhésion à EOLLIS se décline comme suit :

- **Pour la commune et son représentant :**  
L'appel à cotisation est effectué auprès du CCAS, de la Mairie ou de la Communauté de communes, à raison de **0,30 euros/habitants pour toutes les communes**.  
(Les communes du territoire qui participent au financement de la plateforme sont assimilées à des membres à jour de cotisation et sont représentées par un élu ou toute personne dûment désignée par le conseil municipal ou conseil d'administration du CCAS).
- **Pour les établissements, les associations et services (personnes morales), les personnes à titre individuel et les libéraux : 20 € minimum<sup>1</sup>**

### Je soussigné (e),

Nom ..... Prénom.....  
Adresse.....  
Code Postal..... Ville.....  
Mail ..... Tél.....

### Souhaite adhérer, ou renouveler mon adhésion à l'association « EOLLIS » :

- A titre individuel  
 Pour la structure que je représente

### Nom et coordonnées de la structure à préciser :

Nom : .....  
Adresse.....  
Code Postal..... Ville.....  
Mail ..... Tél.....

au tarif de : ..... €

(Règlement à réaliser en espèces, par virement ou par chèque libellé à l'ordre d'EOLLIS)

Règlement sur compte CIC n° IBAN : FR76 3002 7170 1400 0257 8080 106 – BIC CMCICFRPP  
Association loi 1901

Date et Signature

<sup>1</sup> Eollis est une **association d'intérêt général**, à ce titre votre don éventuel **ouvre droit à une réduction fiscale de 66 %**. Un reçu fiscal vous sera adressé le cas échéant.